

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 07 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi sept avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GHEERAERT Philippe, Maire.

Présents : Messieurs GHEERAERT Philippe, GOSSET Jean-Yves, BROUAYE Alain, Mesdames RUBILIANI Nadia, GONTARCZYK Ludivine et JULIEN Jessyca.

Absent (e) s excusé (e)s : Mme Martin/Mme Tassart

Secrétaire de séance : Mme Rubiliani Nadia

Procuration : Mme Julien a donné procuration à Mme Martin.

Mme Tassart a donné procuration à M. Gosset

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 24 FEVRIER 2023 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal est approuvé et signé par l'ensemble des membres présents.

VOTE DES TAUX DES TAXES D'IMPOSITION 2023-Délibération n° 04/2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 10,46 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,61 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.02 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

VOTE DU BUDGET 2023-N°05/2023

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide le Budget Primitif 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses Prévues : 549 290,00 €uros

Recettes Prévues : 549 290,00 €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses Prévues : 334 478 ,00 €uros

Recettes Prévues : 334 478 ,00 €uros

Soit un budget total de 883 768,00 €uros.

Questions Diverses :

SIAEP : Monsieur le Maire expose les décisions prises et les diverses informations évoquées lors du dernier conseil syndical en date du 04/04/2023 à savoir :

-Le projet d'installation d'un panneau solaire mobile (tracker) au niveau du puit.

-La diminution de 3 mètres du niveau de la nappe

- Le ré-assujettissement de la TVA sur le prix du m² d'eau (hausse de 5,5%) et baisse de 10% de l'abonnement au 1^{er} janvier 2023

Réunion commissions : l'ensemble des commissions se réunira le 20/04/2023

Cailloux chemins : prévoir une commande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h 50

Le Maire,

Le secrétaire de Séance